

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 décembre 2016	N° 2016-825

Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 décembre 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-825

Association Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) - Développement des activités agricoles sur le territoire de Bordeaux Métropole : programme de travail 2016 - Subvention de fonctionnement 2016 - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) a été créée en Aquitaine le 19 mars 1986 sous forme d'association loi 1901.

En 2007, elle a initié un programme d'intervention expérimental sur le territoire du parc des Jalles.

Depuis 2009, la FRCIVAM poursuit un programme d'actions sur le territoire de l'agglomération. Depuis la délibération du 22 octobre 2010, la Communauté urbaine, devenue Bordeaux Métropole, a soutenu le programme d'intervention de la FRCIVAM.

L'objectif est de développer, sur les axes suivants :

- le relais Association pour le maintien d'une agriculture paysanne de Gironde (A.M.A.P. 33), dont une antenne a été créée spécifiquement pour son développement sur le territoire métropolitain,
- l'aide à la vente directe de proximité et collective,
- l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs,
- l'appui stratégique et conseil en agriculture.

1 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La FRCIVAM a reçu, par délibérations les subventions suivantes représentant un montant total de 139 360 € :

Programme d'intervention 2007-2008 – Délibération n° 2007/0792 du 26 octobre 2007	14 850 €
Programme d'intervention 2009 - Délibération n° 2009/0336 du 29 mai 2009	13 700 €
Programmes d'intervention 2010 et 2011 - Délibération n° 2010/0755 du 22 octobre 2010	29 600 €
Soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles de La Cub avec l'action de la « couveuse agricole » - Délibération n° 2011/0932 du 16 décembre 2011	5 160 €
Programme de travail 2012 - Délibération n° 2012/0705 du 28 septembre 2012	20 000 €

Programme de travail 2013 - Délibération n° 2013/0802 du 25 octobre 2013	19 000 €
Programme de travail 2014 - Délibération n° 2014/0673 du 31 octobre 2014	19 000 €
Programme de travail 2015 – Délibération n° 2016-93 du 12 février 2016	18 050 €

2 – Programme d’actions pour 2016

Axe 1 – Appui au développement des 35 associations pour le maintien d’une agriculture paysanne (AMAP) du territoire de Bordeaux Métropole et à la création de nouvelles AMAP

Appui au fonctionnement des 35 A.M.A.P. sur l’agglomération bordelaise et à la création de nouvelles A.M.A.P. Plus de 90 producteurs contractualisent toutes productions agricoles confondues, avec ces 35 A.M.A.P.

Le relais A.M.A.P. 33 (C.I.V.A.M. P.P.M.L. : Produire, partager manger local) apporte son soutien technique aux consommateurs souhaitant créer de nouvelles A.M.A.P. . il intervient également dans la recherche de nouveaux producteurs.

L’objectif principal est d’assurer l’accompagnement des producteurs en poursuivant les actions de formation et de soutien.

Deux inter-AMAP seront organisées en 2016 de façon à pérenniser l’action bénévole des consommateurs.

Axe 2 – Accompagnement des producteurs à la vente directe collective sur territoire de Bordeaux Métropole

Dans le cadre de la mise en œuvre d’un système alimentaire local sur le territoire de Bordeaux Métropole, la FRCIVAM, en liaison avec l’Association de formation collective à la gestion (A.Fo.C.G. 33), accompagne 20 à 25 producteurs.

En 2016, huit marchés fermiers sont prévus dans les fermes, notamment sur les communes du Haillan et de Villenave d’Ornon.

De plus, la FRCIVAM examinera la possibilité de créer des nouveaux marchés fermiers sur les communes de Blanquefort et de Bordeaux.

La FRCIVAM développe une activité commerciale sur 3 points de vente dans les fermes de l’association « Le goût de notre ferme » avec un système de vente par commande et des marchés.

Axe 3 – La couveuse agricole et l’installation de nouveaux producteurs sur le territoire de Bordeaux Métropole

L’objectif est de replacer l’agriculture aux portes et dans des villes pour satisfaire la demande des consommateurs, des collectivités locales, ainsi que d’opérateurs économiques locaux.

Depuis 8 ans, la F.R.C.I.V.A.M. a mis en place un système innovant, « la couveuse agricole », dénommée Société par action simplifiée graines d’agriculteurs innovants, nourriciers, entrepreneurs et soutenus par les consommateurs (S.A.S. Gr.A.I.N.E.S). Ce dispositif permet d’accompagner, via un « Contrat d’appui au projet d’entreprise » (C.A.P.E.), des candidats à l’installation, souvent non issus du milieu agricole, afin de tester leur projet avant une installation officielle.

En 2016, 4 porteurs de projets seront en CAPE en Gironde et 3 stagiaires seront en précouveuse, notamment sur les communes de Blanquefort et Pessac.

Afin de recruter entre 5 à 6 nouveaux porteurs de projet souhaitant s’installer sur le territoire, la FRCIVAM souhaite renforcer sa participation au groupe de partenaires agricoles de Bordeaux Métropole que sont la Chambre d’agriculture de la Gironde, la Société d’aménagement foncier et d’établissement rural (SAFER) et

l'association interprofessionnelle Interbio Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes (anciennement dénommée Arbio Aquitaine).

3 – Budget prévisionnel pour 2016

La FRCIVAM sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 10 000 €, ce qui représente 41,84 % du budget prévisionnel hors taxes estimé à 23 900 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Axe 1 : Appui au fonctionnement des AMAP – Création de nouvelles AMAP	10 000	Bordeaux Métropole	10 000	41,84
		Région Nouvelle Aquitaine	2 800	11,72
Axe 2 : Accompagnement des producteurs à la vente directe collective	5 900	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt	1 600	6,69
Axe 3 : Couveuse agricole et installation de nouveaux producteurs	8 000	Autofinancement	9 500	39,75
Total dépenses	23 900	Total recettes	23 900	100,00

Le programme d'action de l'association répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets nature-proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets » :

- intérêt communautaire : dynamique agricole sur le territoire communautaire ; économie solidaire ;
- ouverture ou service rendu au public : valorisation des espaces naturels et agricoles de Bordeaux Métropole et facilitation de la vente directe au bénéfice des habitants ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : préservation et développement de la biodiversité, meilleure connaissance des enjeux agricoles ;
- cofinancements, conformément aux budgets prévisionnels

Ainsi, la subvention proposée au titre de ce programme d'action est de 10 000 €.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4 – Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

5 – Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1) et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire le compte rendu financier (annexe 2) conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués. Ce document contient un bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions.

Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.

- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT les objectifs du projet métropolitain permettant notamment la valorisation des espaces naturels et agricoles et la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions qui visent la préservation et le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine de proximité,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est attribuée à la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) au titre de son programme d'actions.

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016 en section de fonctionnement, chapitre 65, compte 6574, fonction 876.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 JANVIER 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 JANVIER 2017	la Conseillère déléguée,
	Madame Béatrice DE FRANÇOIS

ANNEXE 1

Nom de l'organisme :				Année :			
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
60 – Achats	-	-	-	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service			-	Marchandises			-
Achats de matières et fournitures			-	Prestations de services			-
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	Produits des activités annexes			-
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-				-
Fournitures administratives			-	74 - Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres fournitures			-	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			-
61 - Services extérieurs	-	-	-	Région			-
Sous traitance générale			-	Département			-
Locations mobilières et immobilières			-	Bordeaux Métropole			-
Entretien et réparation			-	Autres EPCI			-
Assurances			-	Commune(s)			-
Documentation			-	Organismes sociaux			-
Divers			-	Fonds européens			-
62 - Autres services extérieurs	-	-	-	Emplois aidés			-
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	Autres (précisez) :			-
Publicité, publications			-				
Déplacements, missions et réceptions			-	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication			-	Cotisations			-
Services bancaires			-	Autres			-
Divers			-				
63 - Impôts et taxes	-	-	-	76 - Produits financiers			-
Impôts et taxes sur rémunérations			-				
Autres impôts et taxes			-	77 - Produits exceptionnels			-
64 - Charges de personnel		-	-				
Rémunérations du personnel			-	78 - Reprises sur amortissements et provisions			-
Charges sociales			-				
Autres charges de personnel			-	79 – Transfert de charges			-
65 - Autres charges de gestion courante			-				
66 – Charges Financières			-				
67 - Charges exceptionnelles			-				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			-				
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	TOTAL DES PRODUITS	-	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			-	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature			0

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal

Annexe 2 - Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

ANNEXE 3 – PROGRAMME D'INTERVENTION

**« Préservation et développement des activités agricoles sur le territoire de
Bordeaux Métropole »
FRCIVAM AQUITAINE 2016**

Pau le 04 Avril 2016

PROGRAMME D'INTERVENTION

« Préservation et développement des activités agricoles sur le Territoire de Bordeaux Métropole » FR CIVAM AQUITAINE 2016

Notre programme d'actions est basé sur 3 axes :

1 Appui au développement des 35 AMAP de Bordeaux Métropole

Appui au fonctionnement des 35 AMAP sur l'agglomération Bordelaise et à la création de nouvelles AMAP.

Le Relais AMAP[®] 33 (CIVAM PPML : Produire Partager Manger Local) apporte son soutien technique aux consommateurs souhaitant créer de nouvelles AMAP et intervient dans la recherche de nouveaux producteurs. Il répond toujours à une très forte demande, même après plus de 10 ans.

Plus de 90 producteurs, toutes productions agricoles confondues, contractualisent à ce jour avec les 35 AMAP de Bordeaux Métropole.

La priorité de la FR CIVAM Aquitaine et du CIVAM PPML 33 est d'assurer l'accompagnement des producteurs en poursuivant notre important travail de formation et d'accompagnement.

Le siège social du CIVAM PPML est basé à Bègles.

De plus, nous devons régulièrement mettre en œuvre un appui en médiation entre consommateurs et producteurs.

La gestion de la boîte mail du relais AMAP et du site internet nécessite un suivi régulier.

Il s'agit également de soutenir de nouvelles créations d'AMAP en privilégiant des producteurs le plus proche de Bordeaux Métropole.

Deux inter-amap seront organisées en 2016, en avril, en novembre. Elles sont indispensables à la pérennité de l'action bénévole des consommateurs.

2 Accompagnement des producteurs à la vente directe collective sur Bordeaux Métropole

Dans le cadre de notre action de mise en oeuvre d'un Système Alimentaire Local sur Bordeaux Métropole, la FR CIVAM Aquitaine initie et renforce son action structurante auprès des producteurs du territoire, depuis 2007.

Nous accompagnons, avec notre partenaire l'AFOCG 33, 20 à 25 producteurs qui se retrouvent regroupés au sein de l'Association « Le goût de notre ferme » dont le Président est Pierre Gratadour, un fort développement est prévu.

Huit Marchés Fermiers sont prévus dans les fermes pour 2016 :

- 21 mai chez Pierre Gratadour au Haillan,
- 11 juin aux « Bêêêles de Baugé » chez Anne Charlotte Bellivier et Julien Bard à Villenave d'Ornon,
- 9 juillet au Château « Le Parvis de Dom Tapiou » chez Olivier Reumaux à Camblanes,
- en septembre chez Pierre Gratadour au Haillan,
- en octobre aux Vergers Bernhard à La Brède,
- en octobre au Château « Le Parvis de Dom Tapiou » chez Olivier Reumaux à Camblanes,
- en novembre aux « Bêêêles de Baugé » chez Anne Charlotte Bellivier et Julien Bard à Villenave d'Ornon,
- en décembre aux Vergers Bernhard à La Brède

Pour 2016, nous étudions la faisabilité pour la création en 2017 de 2 nouveaux marchés fermiers sur les communes de Blanquefort et de Bordeaux.

Une activité commerciale est développée tout au long de l'année :

Sur 3 points de vente dans les fermes de l'Association « Le goût de notre ferme » et avec de la vente par commande et les marchés, soit plus de 180 000 euros de chiffre d'affaires sont générés annuellement.

De plus, nous souhaitons recruter de nouveaux producteurs en vue d'étoffer la gamme proposée aux clients.

3 La couveuse agricole et l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire de Bordeaux Métropole

La démarche entreprise est de replacer l'agriculture aux portes et dans les villes, pour satisfaire la demande des consommateurs, des collectivités locales ainsi que d'opérateurs économiques locaux.

Un dispositif innovant a été mis en place par la FR CIVAM Aquitaine depuis 8 années : « la couveuse agricole » SAS Gr.A.I.N.E.S. permettant d'accompagner *via* un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) des candidats à l'installation, souvent non issus du milieu agricole, et de leur permettre de « tester » leur projet avant une installation officielle. L'intervention de la SAS GrAINES sur le territoire de Bordeaux Métropole est une priorité.

Le cœur de ce dispositif réside dans le processus d'intégration au milieu professionnel agricole. Chaque « couvé » bénéficie de plusieurs parrains-agriculteurs référents lors de cette phase d'apprentissage et de démarrage d'une activité de production sur des sites fonciers en convention avec les propriétaires et la SAS GrAINES.

La dynamique collective agricole est la clé de réussite de ce dispositif.

Il s'agit de passer des conventions foncières à titre gratuit pour les couvés de la SAS GrAINES mais aussi si nécessaire pour le compte de jeunes installés.

Il faut également rapidement trouver des opportunités foncières pour assurer les installations, qu'elles soient à temps plein ou en pluriactivité en sortie couveuse.

En 2016, 4 porteurs de projets seront en contrat CAPE en Gironde avec la SAS Gr.A.I.N.E.S et 3 stagiaires seront également en « pré-couveuse » sur Blanquefort, Pessac et Baurech.

En 2016, la FR CIVAM Aquitaine souhaite renforcer sa participation au groupe de partenaires agricoles de Bordeaux Métropole ; Chambre d'Agriculture, SAFER, ARBIO.

En effet, il s'agit de recruter rapidement entre 5 à 6 nouveaux porteurs de projet dont l'objectif est de s'installer sur le territoire.

De plus sur Pessac, nous apportons notre contribution à la valorisation d'un espace agricole, viticole et de jardins à Haut Bacalan, orienté vers l'Agriculture Biologique.

De plus, un projet agricole très important et stratégique sur le site foncier SAFER (14 ha) de Mérignac-Courtilas est en cours d'étude.

Il s'agit de mobiliser une ingénierie importante des partenaires en vue de modéliser le meilleur portage juridique possible pour permettre l'installation de nouveaux maraîchers.

La couveuse agricole (SAS GrAINES) serait un outil pertinent dans une première phase d'amorçage sur cet espace.

Intervention de notre part dès le 5 avril et le 18 mai.

Une collaboration se développe en 2016 avec le CFPPA et le Lycée Agricole de Blanquefort, d'une part, dans le cadre de la formation maraîchage pour adultes avec des intervenants du réseau FR CIVAM Aquitaine. D'autre part, une convention entre l'exploitation du Lycée Agricole du Château Dillon et la SAS GrAINES est en cours concernant de la location de matériel agricole.

Une porte ouverte a eu lieu le 18 mars sur le site communal Tanaïs de Blanquefort réunissant un ensemble d'adhérents, partenaires et la presse.

Notre action sur cette commune est très importante étant donné le projet agricole mis en œuvre par la municipalité.

Enfin, nous désirons en 2016 nous rapprocher du service « développement économique » de Bordeaux métropole pour la partie aide à l'investissement matériel pour permettre de soutenir l'action de la SAS GrAINES.